

# Fournisseurs d'énergie : comment choisir le moins cher

Entre la hausse de l'électricité prévue pour juin et l'annonce de la fin des tarifs réglementés pour 2023, les consommateurs ont des envies d'ailleurs. Mais comment quitter EDF et quel fournisseur d'énergie choisir ?

Comment trouver un fournisseur d'énergie moins cher

Depuis dix ans, le marché du gaz et de l'électricité français s'est ouvert à la concurrence. EDF n'est donc plus le seul fournisseur d'énergie dans l'Hexagone. Mais comment trouver les moins chers et ainsi réduire sa facture ? Certains sites permettent, grâce à leurs conseils et autre comparateur, de trouver les fournisseurs d'énergie moins cher. Et il est temps de bien choisir car le gel des tarifs prend fin et des hausses sont prévues !

Le site [fournisselectricite.com](http://fournisselectricite.com) permet dans un premier temps de mieux comprendre ce que sont les tarifs réglementés, puis de savoir quelles sont les différences entre tarifs fixes et indexés. Enfin, grâce à de nombreux conseils, divisés en rubriques claires ("Y a-t-il un risque à souscrire chez un fournisseur de gaz naturel moins cher ?", "Est-il compliqué de changer de fournisseur ?", ), il aiguille vers les fournisseurs d'électricité et de gaz les moins onéreux. Le consommateur trouvera toutes les réponses à ses questions. Enfin, il sera guidé pour changer de fournisseur au mieux en fonction de ses besoins.

Fin des tarifs réglementés du gaz pour 2023

Pour rappel, le gouvernement a annoncé la fin des tarifs réglementés du gaz pour 2023. La loi Pacte officialise en effet cette fin : à l'horizon 2023, il sera donc impossible d'y souscrire. Adoptée le 9 mai 2019, elle invite les foyers à choisir, dans les mois à venir, l'un des fournisseurs alternatifs. Aujourd'hui, 40% des ménages abonnés au gaz naturel sont encore soumis aux tarifs réglementés.

Enfin, la fin des tarifs réglementés du gaz annonce probablement aussi la fin de ceux de l'électricité. En France, 27 millions de ménages sont encore clients des tarifs bleus d'EDF. Dès qu'il le souhaite, ces derniers peuvent quitter les tarifs bleus pour des offres moins chères proposées par la concurrence et réaliser ainsi des économies, au moment où une hausse de 5,9% du tarif réglementé est prévue au 1er juin prochain.